



**Communes
forestières**

Gers

Forêts locales, intérêt général

ASSEMBLEE GENERALE

 12 juin 2026

 Magnan



S'INSCRIRE

ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Serge DUCAMIN et le conseil d'administration de l'association des Communes forestières du Gers ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

Vendredi 12 juin, à partir de 17h

Salle des fêtes

Rue des Platanes – 32 110 MAGNAN

Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

RENSEIGNEMENTS

Philippe LONJON – 06 78 11 75 83

philippe.lonjon@communesforestieres.org

Communes forestières Gers

Mairie 32110 MAGNAN • 04 11 75 85 17

gers@communesforestieres.org • [f](#) • [in](#) • collectivitesforestieres-occitanie.org



Déroulé de l'Assemblée générale

17h00 → 17h30	Accueil des participants
17h30 → 17h50	Discours d'accueil
17h50 → 18h20	Assemblée générale statutaire Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
18h20 → 18h30	Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
18h30 → 19h00	Assemblée générale électorale Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
19h00 → 19h45	Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat
19h45	Clôture de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale sera suivie d'un buffet offert par les Communes forestières.



Candidature au Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, l'Association des Communes forestières du Gers est administrée par un Conseil d'administration de 9 membres.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Communes forestières du Gers.

Fait le, à

Signature

A retourner par mail à : gersoncommunesforestieres.org